

LA LETTRE

DE JUSTICE ET PAIX

L'UKRAINE SOUFFRE

L'Ukraine attendait cette décision depuis des mois, alors que se détériore sa situation militaire : manque de munitions, difficulté à renouveler les combattants et moral de la population grandement atteint...

Aux États-Unis, la Chambre des représentants a enfin adopté, le 20 avril, un plan d'aide à l'Ukraine de 61 milliards de dollars, rapidement confirmé par le Sénat, comme le demandait le président Biden. Le changement de cap des élus Républicains s'est exprimé par la voix du président de la Chambre avec une franchise non dénuée de cynisme : « *Je préfère envoyer des munitions à l'Ukraine qu'envoyer nos garçons se battre* ». On se souviendra qu'est honoré cette année le 80^e anniversaire du Débarquement américain en Normandie !

Une partie des sommes considérables ainsi allouées profitera à l'industrie de Défense américaine, en permettant de reconstituer les stocks de son armée. Et une fraction de l'aide sera consentie sous forme de prêts, à long terme et à conditions préférentielles, (sur une proposition de Donald Trump).

Néanmoins, cet accord envoie un signal encourageant aux Ukrainiens et à l'Europe qui se sentait un peu seule dans son soutien à l'Ukraine. C'est aussi un message envoyé à Vladimir Poutine pour lui rappeler qu'il ne doit pas douter de l'engagement occidental auprès d'un État qu'il a agressé, en envahissant son territoire.

Un engagement plus que jamais nécessaire : le chef du renseignement ukrainien, lui-même, juge que la situation va empirer lors des prochaines semaines.

*Dominique Quinio
Justice et Paix France*



© <https://commons.wikimedia.org>

ANALYSE DE L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AU SÉNÉGAL

Dans son discours prononcé à l'investiture du nouveau président de la république du Sénégal, M. Bassirou Diomaye Diakhar Faye, le président du Conseil Constitutionnel qualifiait de « *miracle* » le dénouement inespéré de la situation sociopolitique au Sénégal. Celle-ci était plus que confuse à quelques encablures de l'élection présidentielle qui se sera finalement tenue le 24 mars 2024. Elle portera au pouvoir le cinquième président de la république et le plus jeune, âgé de quarante-quatre ans. Sa victoire a été consacrée, dès le premier tour, avec un taux de 54,28 % des suffrages valablement exprimés. À l'analyse, la clarté de ce vote marque une volonté de la majorité des électeurs sénégalais, des jeunes pour la plupart, de tourner une page, en somme une forte volonté de changement.

L'offre politique des nouvelles autorités se veut un « projet patriotique » et « antisystème » revendiqué, soit une option de « changement de système » et de « gouvernance » au nom d'une certaine idée de la souveraineté dans un Sénégal réconcilié, transparent et équitable. L'avenir nous édifiera sur la pertinence de la vision et sa capacité à satisfaire les nombreuses attentes



© Xavi Garcia - <https://commons.wikimedia.org>

du peuple sénégalais qui sont essentiellement d'ordre économique. On pourrait en identifier ainsi les principales :

- la lutte contre la vie chère
- l'emploi des jeunes
- la souveraineté alimentaire
- la gestion des ressources naturelles minières, halieutiques, gazières et pétrolières
- la satisfaction des besoins en matière de santé et d'éducation
- un développement durable et inclusif
- la préservation et le renforcement de l'état de droit et de la démocratie.

Dans ce contexte, l'Église du Sénégal aura joué son rôle de veille unanimement salué avec un fort appel au respect des règles de la démocratie et de l'état de droit, à une élection paisible, transparente et respectueuse de la volonté populaire. Dès lors, il s'agit, pour l'Église, de préserver cette posture citoyenne et de responsabilité, de travailler à l'unité dans le cadre d'une république laïque. Elle doit continuer d'agir par la hiérarchie et par un laïcat toujours plus présent dans la vie de la cité.

*Abbé Alphonse Seck
Président de la Commission épiscopale
Justice et Paix du Sénégal*

PACTE VERT POUR LE CLIMAT

À l'approche des élections européennes, il est déterminant d'examiner le sujet le plus vaste, mais aussi le plus controversé de l'action européenne : le Pacte vert (*Green Deal*).

Rappelons tout d'abord que 90 % de la législation environnementale française est issue de longue date du droit européen (efficacité énergétique de l'électroménager puis des bâtiments, substances chimiques, espaces naturels...). Parmi les compétences de l'Union européenne se trouve aussi la négociation commune au sein de la Conférence des nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC). Dès la signature du protocole de Kyoto (1997) c'est un objectif global que s'est fixé la "bulle européenne" (-8 % de Gaz à effet de serre (GES) entre 1990 et 2012).

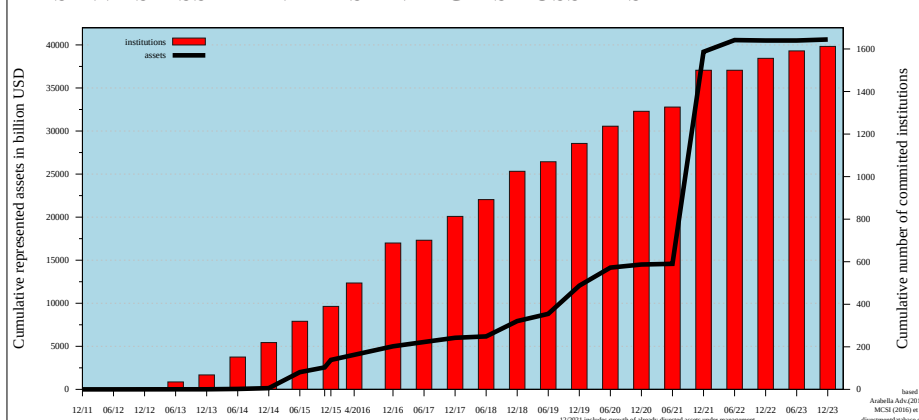
Depuis 2019 toutefois, cette action déjà forte, mais discrète, a été renforcée et a gagné en cohérence et en visibilité. Ceci grâce à un nom, le Pacte vert, et à un objectif : se conformer aux objectifs de l'Accord de Paris via une trajectoire se fixant comme but la neutralité carbone en 2050 avec un objectif intermédiaire de réduction des émissions de 55 % en 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Union européenne a tenté une approche ambitieuse et transversale, ce qui a sans doute nui à sa lisibilité. On pourra également se demander si l'approche choisie, s'appuyant largement sur le marché et les techniques, ne gagnerait pas à intégrer une approche plus inspirée par l'écologie intégrale.

Petite généalogie du Pacte vert

Pour comprendre les débats actuels, il est utile de se remémorer les conditions de démarrage du *Green Deal*. En août 2022, la Présidente de la Commission européenne Ursula Von der Leyen évoquait devant les jeunes de Taizé combien les marches pour le climat et la mobilisation des jeunes avaient été déterminantes pour faire du Pacte vert le grand projet de l'Europe. L'histoire est belle mais la réalité est plus complexe. En 2019, Mme Von der Leyen était une allemande conservatrice ayant constitué une majorité large (centre droit au centre gauche) autour de ce projet. 2019, c'est peu après l'accord de Paris, juste après les marches climat qui ont sillonné l'Europe et aussi après un résultat record des écologistes. Il est intéressant de noter que ces derniers ne faisaient pas partie de la coalition mais que ce thème "consensuel" per-

DÉSINVESTISSEMENT DES ÉNERGIES FOSSILES



mettait de leur "couper l'herbe sous le pied".

L'objectif du Pacte vert est donc de respecter l'accord de Paris... en faisant de l'Europe un continent leader en matière de transition énergétique tout en préservant sa croissance économique. "Si le *Green Deal* peut mobiliser et réunir, c'est qu'il promet de concilier la préservation de la planète et le développement des économies" ¹.

Une approche systémique louable

La Commission va passer en revue toutes les législations européennes en leur appliquant le principe « *Do No Significant Harm* », en bon français "l'absence de préjudice important" sur le climat.

Cela se concrétise par une kyrielle de mesures législatives mouvantes que nous allons tenter de décrire dans les grandes lignes et qui concernent les 2/3 des émissions.

Dès juin 2021 est votée la loi climat qui vise la neutralité carbone d'ici à 2050 et au-delà. Le paquet *FitFor55* fixe un objectif intermédiaire de réduction des GES de 55 % par rapport aux émissions de 1990, d'ici à 2030. La démarche est sérieuse puisque ces textes sont contraignants, contrairement aux accords internationaux. De plus, chaque État membre a l'obligation de présenter un "plan énergie-climat" (PNEC) à la Commission européenne tous les 10 ans.

Parmi les mesures prises, on remarquera la sortie progressive du charbon. Comme le rappelait la présidente de la Commission à la COP 28 de Dubaï

"Au sein de l'UE, 10 de nos États membres n'utilisent déjà plus du tout le charbon. 10 autres États membres élimineront progressivement le charbon d'ici à 2030. La plupart des sept États membres restants suivront de près".

Concernant l'énergie, la guerre en Ukraine a nécessité des ajustements avec la tentation de donner la priorité à de nouveaux approvisionnements de gaz (la Russie fournissait 44 % du gaz européen et aujourd'hui 15 %). Une sortie "par le haut" de cette crise a été la feuille de route *REPowerEU* (2022) qui vise à augmenter la part des renouvelables (hydraulique, solaire ou éolienne) à 42,5 % de la consommation finale européenne d'ici à 2030 (contre 23 % en 2022).

Le second secteur concerne les performances énergétiques des bâtiments. Le bâtiment représente 36 % des émissions de l'UE et c'est un domaine où les innovations techniques, depuis 20 ans, ont montré une grande efficacité et un fort potentiel de création d'emploi. Le parc devra être neutre en carbone d'ici à 2050, les nouveaux bâtiments à partir de 2030, et les bâtiments neufs occupés ou détenus par les autorités publiques, dès 2028. Les bâtiments résidentiels devront être rénovés afin de réduire leur consommation énergétique d'au moins 16 % d'ici à 2030 et d'au moins 20 à 22 % d'ici à 2035.

Sur la "mobilité durable", un axe qui fait couler beaucoup d'encre, l'orientation est claire : interdire la vente des véhicules thermiques en 2035 mais

aussi obliger les constructeurs à réduire les émissions de CO2 de 55 % pour les voitures et de 50 % pour les camionnettes neuves sur la période 2030-2034. Cela a déjà stimulé une amélioration des performances énergétiques des véhicules, bien que l'engouement pour les SUV, à grand renfort de publicité, en ternisse les résultats. On pourra regretter ici le "tout" motorisation sans toucher à la culture de la voiture ou à la propriété (en s'orientant vers une économie de fonctionnalité : voitures partagées...).

Côté industrie, en mars 2023, la Commission présente deux propositions de règlements : *Net-Zero Industry Act* et *Critical Raw Materials Act* pour stimuler ses technologies « propres » et réduire sa dépendance aux **matières premières critiques** (notamment celles des batteries ou des renouvelables). Ce sera complété par une **taxe carbone aux frontières qui semble faire l'unanimité**.

L'Europe ne se limite pas à réduire ses émissions, elle agit aussi sur la captation du carbone par les sols, les plantes et le bois et la prévention de la déforestation. **Ainsi, la stratégie forestière interdit la mise sur le marché européen ou de l'export depuis l'UE de produits issus de la déforestation** : le bois, le caoutchouc, le bœuf, le café, le cacao, l'huile de palme et le soja. Les dérivés de ces matières premières sont aussi concernés, comme le cuir, le chocolat, le charbon de bois ou encore certains produits cosmétiques.

Si l'approche systémique est louable, le grand nombre de textes concernés (75 !) nuisent à sa lisibilité : stratégies, directives, règlements, communications (le non juriste est perdu !). De plus, pour produire des effets dans les États membres, ces textes devront aussi suivre un long processus de mise en œuvre et d'évolution. Cette faible lisibilité prête le flanc à de nombreuses critiques notamment sur son volet biodiversité.

Un ensemble peu lisible et facile à critiquer

La crise des agriculteurs qui s'est manifestée dans une dizaine de pays européens a fait du **Green deal** un bouc émissaire d'autant plus commode qu'il est difficile à appréhender.

Les mesures reprochées au Pacte vert par les grands syndicats agricoles étaient plutôt liées à la guerre en

Ukraine (comme l'importation massive de betteraves) ou à des mesures de précédentes Politique agricole commune. La loi pour la restauration de la nature, censée contribuer à appliquer la Convention internationale sur la biodiversité qui implique de protéger 30 % des terres émergées, n'a pu être votée que largement vidée de son contenu et la réduction des pesticides de 50 % a été abandonnée. Lorsqu'on regarde le débat organisé récemment par le *Shift project*² avec les têtes de liste françaises aux élections européennes, on constate qu'ils parlent largement de choses différentes, ce qui rend difficile une réelle comparaison entre les programmes.

Le Pacte vert est aussi difficile à appréhender car il s'appuie largement sur le marché du CO2, dispositif méconnu et opaque

Un tiers de la réduction d'émissions du Pacte vert s'appuie sur le marché appelé Système d'échange de quotas d'émission (SEQUE), pour les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie (cimenterie, sidérurgie, production d'électricité, etc.). Il concerne aujourd'hui plus de 10 000 établissements (40 % des émissions de l'UE) et constitue le plus grand marché de quotas d'émission au monde. Ce marché semble efficace puisque les **émissions de ces secteurs ont diminué de 38 % entre 2005 et 2022**. En effet, malgré les ratés des années 2005/2009, où le prix initial était tombé à 11€ la tonne, il est aujourd'hui autour de 80€, prix significatif et suffisant pour induire une transition vers les énergies renouvelables.

Un autre outil, financier, vise très justement à orienter les capitaux, publics et privés, vers des investissements verts. Il a déjà été appliqué de manière volontaire par de nombreuses institutions, dont un tiers des congrégations et diocèses catholiques, le signal du désinvestissement des combustibles fossiles a montré son efficacité.

Afin de clarifier ce qu'est un "investissement vert", l'Union européenne a élaboré une "taxonomie". Hélas, cet outil précieux a été mis à mal par les pressions d'un petit groupe de pays dont la France qui se sont alliés pour y inclure le nucléaire et le gaz.

Un instrument budgétaire lié à la relance post-COVID, *NextGenerationEU* met en place des subventions euro-

péennes à hauteur de 800 milliards d'euros dont une bonne partie s'oriente vers les énergies renouvelables.

Le quatrième dispositif est un fond de 65 milliards d'euros pour la période 2026-2032, qui a pour but de compenser les effets sur les plus pauvres de l'extension du SEQUE (qui devrait bientôt s'appliquer aussi aux transports et au bâtiment). On notera que ce fond "transition juste", apparemment impressionnant, revient en fait à 20€ par Européen et par an. Ce dispositif semble le parent pauvre de l'ensemble d'une démarche qui s'appuie essentiellement sur le marché des droits à polluer et sur le passage aux technologies "propres".

On pourra se demander si l'option largement technocratique, la confiance dans le marché et l'insuffisante construction d'un imaginaire alternatif ne seraient pas à l'origine des difficultés que connaît aujourd'hui le Pacte vert.

L'encyclique *Laudato si'* (2015), reprise dans l'exhortation *Laudate Deum* (2023), émet des réserves quant à "une confiance aveugle dans les solutions techniques" [§ 14], ce qui nous encourage à une approche un peu différente de celle choisie par la Commission actuelle.

Une alternative pourrait être la **trajectoire énergétique CLEVER** (*Collaborative Low Energy Vision for the European Region*), publiée récemment par une alliance d'universitaires et d'organisations de la société civile qui repose sur une coordination des approches nationales et, plus amplement, sur l'efficacité et la sobriété énergétique. Ce scénario choisit des options moins "techno solutionnistes". Il a été complété récemment par un Manifeste pour la sobriété en Europe. C'est sans doute un domaine où les chrétiens et plus globalement les croyants pourraient porter une voix bien plus forte afin de promouvoir un modèle alternatif "*la sobriété, qui est vécue avec liberté et de manière consciente, est libératrice. Ce n'est pas moins de vie, ce n'est pas une basse intensité de vie mais tout le contraire*" (LS §223).

Laura Morosini

Directrice Europe du Mouvement
Laudato si'

1 Revue de l'Économie politique n°101. Quelle Europe face au désordre mondial ? Un premier bilan du Pacte vert, Xavier Timbeau, OFCE
<https://www-cairn-info.faraway.parisnanterre.fr/revue-l-economie-politique.htm>

2 Quel avenir pour le Pacte Vert européen ? Le débat.

« LE PASTEUR DOIT ÊTRE LÀ OÙ SE TROUVE LA SOUFFRANCE »

À San Salvador, le 24 mars, à l'occasion de l'anniversaire de la mort de Mgr Óscar Romero, le cardinal Gregorio Rosa Chávez, qui avait été son auxiliaire, a exprimé avec force ses inquiétudes sur les travers de l'État salvadorien d'aujourd'hui, alors que le monde entier a vu avec surprise un président de la République réélu sur la base de son action radicale contre les bandes organisées qui généraient de la peur et de la violence, piétinant les droits de l'homme.

Cette année, nous sommes face à des réalités que nous devons dépasser parce qu'elles font souffrir le peuple. Je veux parler de la loi entrée en vigueur il y a juste un an, une loi qui nous empêche d'être libres. Nous voulons aussi surmonter l'indifférence qui nous fait nous sentir calmes quand le monde qui nous entoure est en feu.

Beaucoup nous demandent, à juste titre, ce qu'aurait dit Mgr Romero à propos de l'état d'urgence et de la situation des prisonniers.

Face à cette question, en tant que pasteur, je ressens de la tristesse, de la frustration, de la honte, de l'impuissance et un sentiment de culpabilité.

Tristesse de voir combien de personnes souffrent, surtout dans le contexte de l'état d'urgence, lorsque leur cri de douleur est étouffé. Frustration de voir à quel point il n'y a pas grand-chose à faire pour leur apporter de l'aide, dans ce régime d'exception. Honte parce que beaucoup de frères et sœurs, frappés par cette situation politique, ont le sentiment que nous les avons déçus. Nous n'avons pas rempli le mandat de Mgr Romero : « *Le pasteur doit être là où se trouve la souffrance* ». Impuissance parce que notre voix, comme celle de tant de représentants de la société civile et de personnes qui veulent vraiment le bien du pays, est « **une voix qui crie dans le désert** ». Le gouvernement ne nous a jamais répondu lorsque nous, les évêques du Salvador, lui avons fait une demande. Et un sentiment de culpabilité parce que beaucoup d'entre nous se sont effacés, se sont accommodés, restés muets, tombés dans l'indifférence. Nous semblons être un peuple anesthésié, à l'aise dans son petit monde, jouissant d'une paix très similaire à la paix des cimetières.

Mais tout n'est pas perdu. La procureure pour la défense des droits de l'homme a déclaré qu'un comité interinstitutionnel avait été créé pour décider de libérer ou non un prisonnier sans passer par les tribunaux. Elle a indiqué qu'ils avaient décidé de libérer environ 3 000 détenus.

Son service a reçu plus de 4 000 plaintes. Certaines de ces plaintes proviennent du bureau des droits de l'homme de l'archevêché de San Salvador. En effet, ce Bureau n'est pas resté les bras croisés. Notre critère est la défense des droits de l'homme et de la dignité de la personne humaine. L'état d'urgence suspend les garanties constitutionnelles telles que le droit à la liberté d'association et de réunion, le droit à la



© Presidencia El Salvador - https://commons.wikimedia.org

confidentialité des communications et le droit à une procédure régulière, entre autres.

Qu'avons-nous découvert ? Que sont poursuivis surtout des jeunes qui vivent dans des zones à risque, de grande vulnérabilité, sans motif précis de détention. C'est une stigmatisation à l'égard de ces populations. La plupart proviennent de zones considérées comme dangereuses en raison de la présence de gangs. Les soldats et les policiers pensent que s'ils vivent là, ils sont membres de gangs. Par conséquent, ils sont faits prisonniers.

Beaucoup d'étrangers viennent au Salvador : la plupart viennent dans le pays virtuel, celui que vend la propagande multimillionnaire, avec beaucoup de succès, à l'étranger.

D'autres viennent dans le pays réel, ils cherchent à comprendre la vérité à partir de l'expérience des pauvres, les mères et les proches de ceux qui sont emprisonnés, les familles qui ont été expulsées et font face à un avenir incertain, les familles qui ne peuvent plus supporter tant de pauvreté et de marginalisation...

Mgr Romero, à la veille de sa mort, n'a pas pu prêcher dans sa cathédrale occupée par des groupes de gauche. Il a célébré dans la basilique du Sacré-Cœur. Nous connaissons tous son dernier appel à la fin de la répression. Dans ce message puissant, il a lancé un appel à la conscience.

J'ose m'inspirer de ses paroles pour m'adresser à ceux qui sont en position de décideurs et qui ont un conflit de conscience ou qui devraient en avoir un. Comment peuvent-ils dormir paisiblement en voyant que l'exception est devenue la règle, c'est-à-dire la norme ? Comment peuvent-ils accepter comme normal que des personnes qui souffrent ne puissent pas s'exprimer publiquement ni s'organiser pacifiquement ? Comment peuvent-ils considérer comme normal que tous les canaux de dialogue soient fermés ?

Demandons à Monseigneur Romero de faire tomber les voiles de nos yeux et de faire nôtre le projet de Dieu pour lequel Jésus-Christ a donné sa vie et lui aussi, en un jour comme aujourd'hui, il y a quarante-trois ans.

Que vive Mgr Romero !

*Gregorio Cardinal Rosa Chávez
San Salvador*

JE SOUTIENS JUSTICE ET PAIX FRANCE,

en m'abonnant / me réabonnant à LA LETTRE et/ou en faisant un don :
par chèque bancaire à l'ordre de Justice et Paix – 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris.

ABONNEMENT (1 an / 11 numéros) : **20 euros** **DON** : euros
 Version papier Je souhaite recevoir un reçu fiscal
 Version numérique

Nom, Prénom :

Adresse :

CP : Ville :

Adresse e-mail :

JUSTICE ET PAIX FRANCE

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris - Tél. 01 72 36 69 03 - justice.paix@cef.fr

Président : Mgr Jacques Blaquart

Membres : Maria Biedrawa - Catherine Billet - Sylvie Bukhari-de Pontual -
Dominique Coatanéa - Cécile Dubernet - Patrice Dufour - Nayla Haddad - Marie-Noëlle Koyara -
Sr Jeannette Londadjim - Jean-Bernard Marie - Dominique Quinio - P. Thierry Reveneau -
Jean-Luc Rolland - P. André Talbot - Denis Viénot - Philippe Zeller

Directeur de la publication : Michel Roy, Secrétaire général

Comité éditorial : Marc de Montalembert

Secrétariat de rédaction : Béatrix de Vareilles

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : Mai 2024

Conception et Impression : Imprimerie Repa Druck